



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00647810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Secrétaire :** Mme Julie CHETTOUH

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 55 - Remboursement activités aquatiques saison 2020/2021

Délibération n° 2021/006478

## Remboursement activités aquatiques Saison 2020/2021

**Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 09/06/2021 | Favorable unanime |

**Résumé :**

Ce projet de délibération porte sur le remboursement des activités aquatiques suspendues puis annulées en raison de la crise sanitaire et de la fermeture au public des piscines couvertes.

La Ville de Besançon organise dans ses deux piscines couvertes et tout au long de l'année des activités aquatiques à destination du grand public. Des leçons de natation collectives, enfants - adultes sont proposées en soirée et le mercredi après-midi ainsi que des séances d'aquagym.

Pour la saison 2020-2021, les sessions sont organisées sous forme de cycles de 13 séances de fin septembre à mi-janvier puis, pour le deuxième cycle de fin janvier à début juin.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des établissements aquatiques, seule la première session a été organisée, pour ensuite être suspendue dès la 4<sup>e</sup> séance, et enfin ne jamais reprendre. La deuxième session n'a pas été quant à elle programmée. Le nombre de séances assurées cette année s'est donc limité à 4, sur les 13 initialement prévues lors des inscriptions en septembre pour la session 1.

Il est proposé de procéder au remboursement des séances non assurées, à savoir 9 sur 13. Ce remboursement, par virement bancaire uniquement, s'effectuera après demande en ligne par l'usager et vérification des justificatifs nécessaires. Les titres d'accès de ces produits ne seront plus valides pour la prochaine session.

Le montant du remboursement est donc fixé à 9/13<sup>e</sup> du forfait payé, c'est-à-dire :

- Leçons collectives enfants : 39,60 € et 66,60 € pour les forfaits leçons avec accompagnateurs
- Leçons collectives adultes : 74,25 €
- Aquagym : 62,10 €.

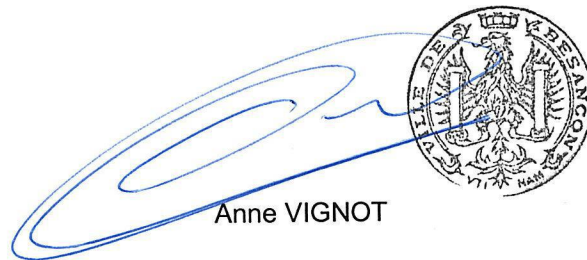
Le coût estimé de cette opération s'élève à environ 70 000 € :

| PRESTATIONS          | Nbre USAGERS | TARIF ABONNEMENT | TARIF A LA SEANCE | REMBOURSEMENT PAR USAGER (9/13) | TOTAL       | TOTAL DE L'OPÉRATION |
|----------------------|--------------|------------------|-------------------|---------------------------------|-------------|----------------------|
| Leçon adulte         | 249          | 107,25 €         | 8,25 €            | 74,25 €                         | 18 488,25 € | <b>67 567,05 €</b>   |
| Leçon Enf avec acc.  | 105          | 96,20 €          | 7,40 €            | 66,60 €                         | 6 993,00 €  |                      |
| Leçon Enf + de 8 ans | 539          | 57,20 €          | 4,40 €            | 39,60 €                         | 21 344,40 € |                      |
| Aquagym              | 334          | 89,70 €          | 6,90 €            | 62,10 €                         | 20 741,40 € |                      |
| TOTAL                | 1227         |                  |                   |                                 |             |                      |

Sous réserve du vote des crédits en DM1, le remboursement des activités aquatiques s'effectuera en dépense de fonctionnement sur la ligne de crédit 65.413.65888.20300.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus approuve le principe de remboursement des activités aquatiques de la saison 2020-2021 (session 1).**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0